



Délibération  
N° 2021-068

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Date de la convocation : 01/12/2021

# SEANCE DU 6 DECEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le six décembre à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

**Absents** :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

Mme FORNESI Marie-Dominique a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,  
M. SCANIGLIA Didier a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,  
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,  
M. COVILLI Pierre-Antoine, a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 16

Absents : 3

Représentés : 4

*Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.*

La Présidente rappelle au Conseil Municipal que, lors du vote du budget primitif, cette assemblée a voté, dans sa séance du 12 avril 2021, une somme de 25 000 euros en subventions non affectées.

Vu La demande déposée par la coopérative scolaire de l'école maternelle pour financer des cours de yoga pour les enfants de la maternelle.

Compte tenu de l'intérêt communal à financer des activités pour les enfants de l'école, Madame le Maire propose au Conseil d'octroyer la subvention suivante :

Association bénéficiaire	Montant de la subvention	Objet de l'association
Coopérative Ecole Maternelle	500 euros	Activité yoga

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20211206-1232021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021



La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**DÉCIDE**

- ✓ D'adopter la proposition du Maire,
- ✓ De verser la somme de 500 euros à la coopérative de l'école maternelle.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

